



EMBARQUER LA POPULATION AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION

JEROME DE BENEDICTIS - ECHANDENS



Les trois étapes :

- Se lancer : soutiens cantonaux et accompagnements
- Mettre en œuvre : informer – inciter - contraindre
- Communiquer : Pourquoi ? Comment ? Combien ?



Se lancer

- Diagnostic des démarches et des mesures déjà en œuvre sur la commune
- Le PECC : une démarche nécessaire pour se lancer
- Besoin de concret -> développement d'un plan d'action
- Par où commencer ?



Création d'une politique dédiée :

- Création d'un dicastère en 2021
- Thématique transversale du programme de législature
- Mandats d'accompagnement
- Création d'une commission consultative Développement Durable
- Création d'une identité propre au projet
- Organisation d'assises du climat avec la population
- Définition des objectifs mesurables et propres à la commune
- Mise en avant d'initiatives personnelles et bonnes pratiques



Agir pour l'avenir



<https://horizon.echandens.ch>



Mettre en œuvre

Une politique publique orientée sur les trois fondements de la transition :

- **Informer** : les impacts du changement climatique, les gestes simples à réaliser, les fake news, les soutiens d'autres entités
- **Inciter** : développer une politique de subventions renforçant ou complétant les subventions fédérales ou cantonales
- **Contraindre** : avoir l'honnêteté d'affirmer que les deux autres volets seront privilégiés, mais que des politiques contraignantes devront également être mises en œuvre !



Informer



Biodiversité

Échandens adopte l'entretien différencié

La Voirie a adapté ses pratiques en matière d'entretien, en ne tondant plus certaines parcelles ou offrant des abris pour la faune.

[Lire plus >](#)

Biodiversité

Une douche au lieu d'un bain, mais pas que

Quelques gestes simples pour économiser de l'eau dans différents endroits de son domicile.

[Lire plus >](#)

Biodiversité

Gare à l'eau virtuelle!

L'empreinte hydrique des Suisses est de 4200 litres d'eau par jour, dont 82% à l'étranger.

[Lire plus >](#)



Énergie

Changer ou remplacer son lave-vaisselle?

Qu'est-ce que l'énergie grise et comment comprendre la nouvelle étiquette-énergie?

[Lire plus >](#)



Énergie Déchets

Mutualisez vos appareils

Plutôt que de laisser des appareils au placard, pourquoi ne pas les partager?

[Lire plus >](#)



Énergie

Économiser grâce à des gestes simples

En période de hausses des prix et de risque de pénurie des énergies, quelques réflexes à adopter pour faire baisser la facture.

[Lire plus >](#)

Charte des jardins, c'est quoi ?

Initiée en 2007 dans une commune genevoise, la Charte des Jardins est devenue la référence nationale en matière d'actions concrètes pour la nature au jardin. Elle est aujourd'hui promulguée par les services cantonaux de l'environnement et de conservation de la nature. En pratique, la charte suggère d'adopter une dizaine de pratiques d'entretien du jardin favorables à la survie des oiseaux et des petits animaux. Elle s'op





<https://horizon.echandens.ch>

Énergie



Réduire la consommation électrique sur le territoire

Diminuer la consommation de 5%

En savoir plus >





Mesures		Exemple	Retenu ?	Taux/part/montant	Unité	Plafonnement	Limite récurrence	Coût estimatif annuel pour commune
Capteurs solaires thermiques	Bâtiment individuel existant	500.- / kW installé max. 2000.-	Oui	500	kW installé	2000		
	Bâtiment collectif ou autre existant		Oui					
	Bâtiment individuel à construire	au-dessus des exigences légales	Non					
	Bâtiment collectif ou autre à construire	20 % du coût max 3'000.-	Non					
Capteurs solaires photovoltaïques	Bâtiment individuel existant	au-dessus de l'autoconsommation 10 % du coût max 2'000.-	Oui	10%	10 % du coût de la part supérieure à l'autoconsommation	3000		
	Bâtiment collectif ou autre existant		Oui					
	Bâtiment individuel à construire		Oui					
	Bâtiment collectif ou autre à construire		Oui					
Batterie de stockage		150.- / kWc installé max. 1'000.-	Non					
Regroupement de consommation propre	Création d'un RCP	20 % du coût max. 4'000.-	Oui	20%	Coût	4000		
	Etude de faisabilité	30 % du coût max. 2'000.-	Oui	30%	Coût	2000		
Installation d'un chauffage au bois		400.- / kW installé max. 4'000.-	Non					
Installation d'une pompe à chaleur	Sol-eau / eau-eau	400.- / kW installé max. 4'000.-	Oui	400	kW installé	4000		
	Air-eau		Oui					
	Chauffe-eau	Remplacement chauffe-eau électrique 400.-/kW max. 800.-	Oui	400	kW remplaçant un chauffe-eau électrique	800		
Couplage chaleur-force		Entre 2'500.- et 10'000.- selon puissance	Non					
Réseau de chauffage à distance		140.- / MWh / an Max. 50'000.- Pas de distinction entre réseau et production	Non					
Réseau hydraulique (radiateur ou sol)	Remplacement chauffage électrique	3'000.-	Oui	3000	Par projet	3000		
Certification Minergie	Bâtiment individuel existant	50-75.- / m2 SRE + 5.- / m2 SRE label eco max. 30'000.-	Non					
	Bâtiment individuel neuf	75.- / m2 SRE + 5.- / m2 SRE label eco max. 30'000.-	Non					
	Bâtiment collectif ou autre existant	20-45.- / m2 SRE + 5.- / m2 SRE label eco max. 30'000.-	Non					
	Bâtiment collectif ou autre neuf	32,5-45.- / m2 SRE + 5.- / m2 SRE label eco max. 30'000.-	Non					
Travaux d'amélioration thermique	Travaux d'isolation	50.- / m2 max. 10'000.-	Oui	50	m2 isolé	10000		
	Remplacement fenêtres	100.- / m2 max. 2'500.-	Oui	100	m2 de fenêtre remplacé	2500		
Etablissement d'un bilan énergétique		CECB+; Habitat indiv.: 200.- Autre: 500.- Audit énergétique: 1'500.-	Oui	10%	Coût	500		
Assainissement énergétique	Bâtiment individuel	25 % du coût max. 20'000.- <i>Communes / entreprises</i>	Non					
	Bâtiment collectif ou autre		Non					
Programme d'optimisation énergétique		Gratuit - Evaluation et suivi par Energo Gèrances / propriétaires	Non					
Etude ou projet énergétique		Jusqu'à 80 % du coût max. 6'000.-	Non					
Coopérative solaire citoyenne		20 % de la valeur nominale des parts max. 500.-	Oui	20%	Valeur nominale des parts	500		
Appareils électroménagers	Catégorie A+++	20 % du coût max. 250.-	Non					
Appareils électroménagers	Catégorie A ou B Nouvelle étiquette-énergie	30% du cout max. 500.-, 1x par appareil tous les 10 ans	Oui	30%	Coût	500 / appareil	1x tous les 10 ans par appareil	

Energie

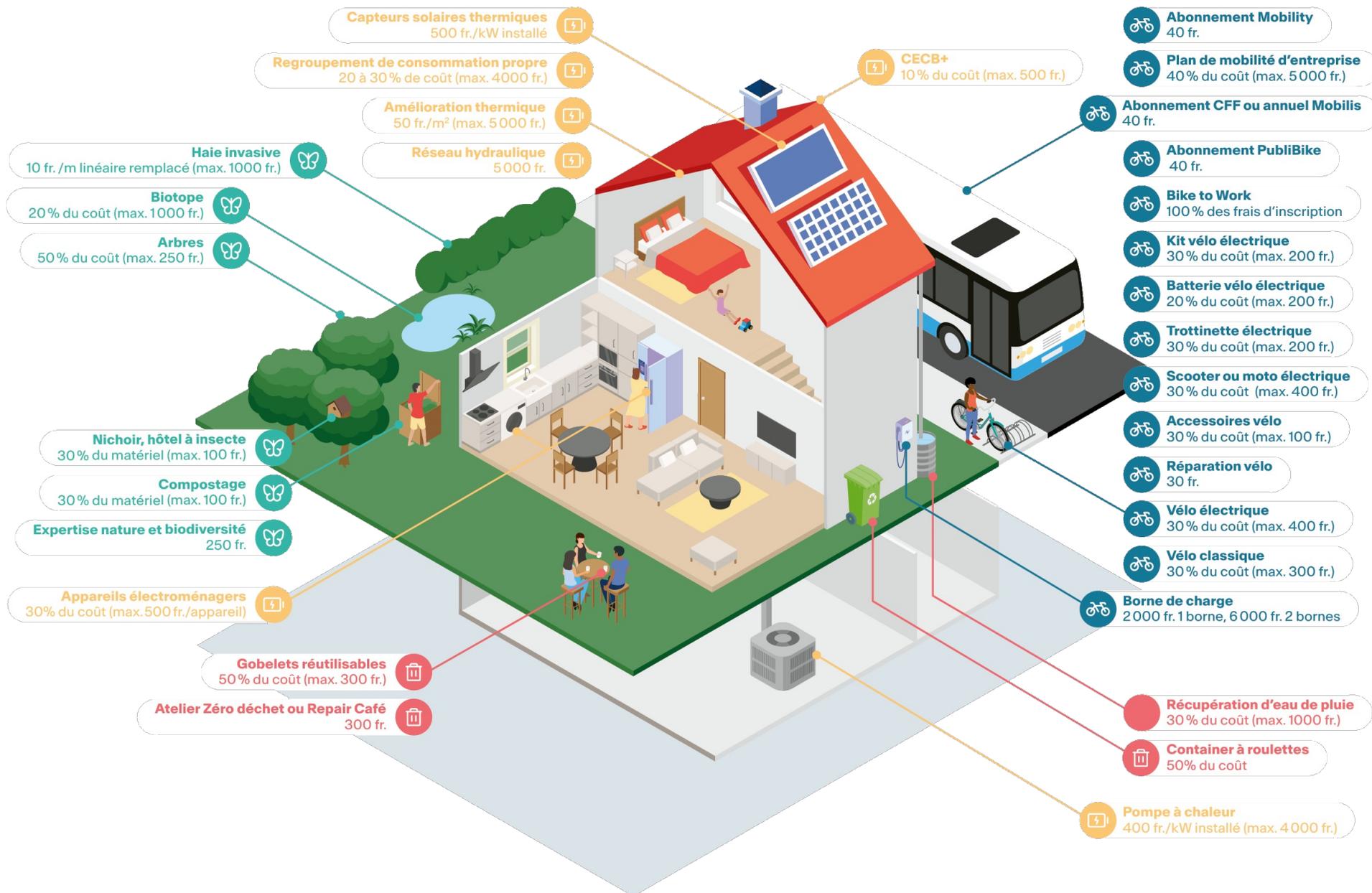


Inciter

^ Énergie		
Capteurs solaires thermiques	Bâtiment individuel, collectif ou autre existant: 500 fr. par kW installé	Max. 2000 fr. tous les 20 ans
Regroupement de consommation propre	Création d'un RCP: 20% Etude de faisabilité: 30%	Subvention unique de max. 4000 fr. (création) ou 2000 fr. (étude)
Installation d'une pompe à chaleur	Sol-eau/eau-eau ou air-eau: 400 fr. par kW installé	Subvention unique de max. 4000 fr. (800 fr. pour les chauffe-eau)
Réseau hydraulique	5000 fr. par projet de remplacement de chauffage électrique	Subvention unique de max. 5000 fr.
Travaux d'amélioration thermique	50 fr. par m2 isolé	Subvention unique de max. 5000 fr.
Etablissement d'un bilan CECB+	10% du total	Subvention unique de max. 500 fr.
Appareils électroménagers	30% du coût pour des appareils de la meilleure catégorie	Subvention une fois tous les 10 ans par appareil, max. 500 fr./ appareil
^ Mobilité		
Achat d'un vélo électrique (ou kit électrique)	30% du total	Max. 400 fr. (200 fr. pour le kit) tous les 8 ans
Batterie pour vélo électrique	20% du total	Max. 200 fr. tous les 4 ans



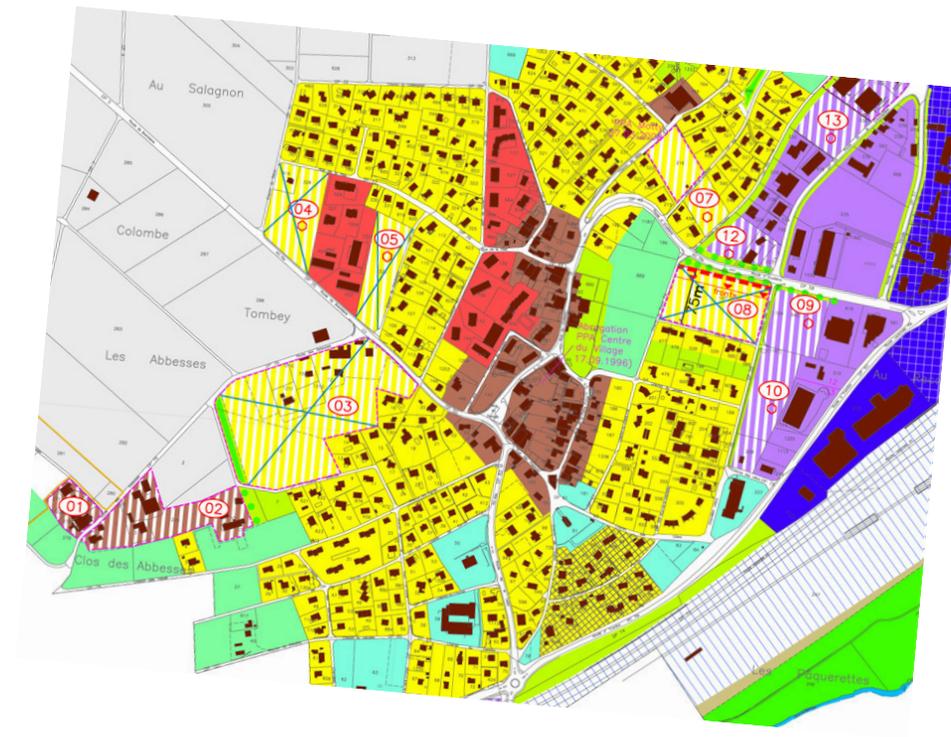
Inciter





Contraindre




[SUMMAIRE](#)
[VUE PAR ARTICLE](#)
[AFFICHER TOUT](#)

LOI sur le secteur électrique (LSecEI)

du 19 mai 2009

730.11

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

▼ Art. 20 Redevances communales

¹ L'usage du sol communal donne droit à un émolument tenant compte, notamment, de l'emprise au sol. Cet émolument est fixé par un règlement^[H] du Conseil d'Etat.

² Les communes sont également habilitées à prélever des taxes communales spécifiques, transparentes et clairement déterminées permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable.



Communiquer

- Pourquoi ?
 - Embarquer la population avec soi
 - Expliquer que la plupart des mesures sont faciles, simples, peu chères (ou rentables) et non contraignantes
 - Accompagner les mesures plus complexes
- Comment ?
 - Tous les canaux sont indispensables
 - En se faisant accompagner par des professionnels
 - En organisant des démarches participatives



Communiquer

- Combien ?
 - Accompagnement et mesures :
 - 2022 : Fr. 64'000.-, 2023 : Fr. 63'000.-
 - Stratégie, communication, organisation assises et séances, PET, audit véhicules communaux, trottinette 😊
 - Subventions :
 - Allocation initiale 200'000.-
 - alimentée par budget ou préavis



Bilan

- Simplicité des actions
- Minimiser les contraintes, mais ne pas les sous-estimer, ni les éviter
- Grand soutien de la Région, du Canton et des bénévoles
- Une image positive pour la commune et pour la Municipalité



Merci de votre attention !